

ARRETE MUNICIPAL N°13240 DU 04 AVRIL 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Livraison & Travaux

Av Général De Gaulle
Pointe des Blagueurs

Lundi 08 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Mr LEMONNIER -11 rue des Goélands - 56260 LARMOR-PLAGE,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement de plus camions d'intervention, il importe de modifier le stationnement Pointe des Blagueurs et avenue Général De Gaulle,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Lundi 08 avril 2024 de 08h00 à 18h00, le stationnement sera interdit avenue Général De Gaulle sur 6 emplacements, afin de permettre le déchargement de matériaux. Seul le demandeur est autorisé à se stationner sur les emplacements réservés.

ARTICLE 2 : De plus, ce même jour soit lundi 08 avril 2024 de 08h00 à 18h00, l'entreprise intervenante est autorisée à stationner sur le quai de l'embarcadère et pointe des Blagueurs. Les rues du Port, des Goelands et Presbytère, devront rester accessibles.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale. La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

